

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le quatre février deux mille dix, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 28/01/2010

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Michelle DEMONET, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD – CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Philippe STEYAERT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX – BUSSY.

EXCUSEE : Béatrice DUFOUR.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2010 – 004 : SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président présente le document du débat d'orientation budgétaire 2010, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
26 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2010, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Public de l'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 08 février 2010

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le : 10/02/2010

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Service Public de l'Assainissement Non Collectif: débat d'orientation budgétaire

Date de transmission de
l'acte : 16/02/2010

Date de réception de
l'accusé de réception : 16/02/2010

Numéro de l'acte : 2010-004 (voir l'acte associé)

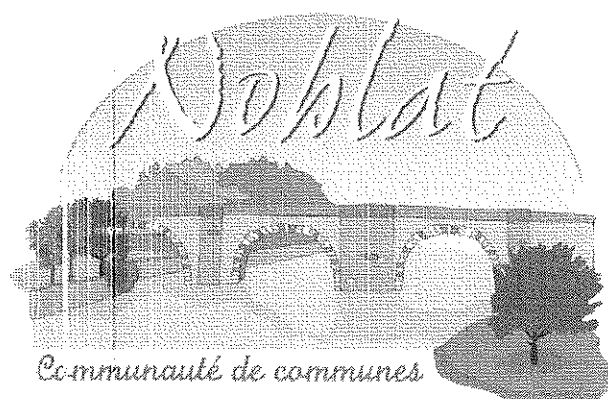
Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20100204-2010-004-DE

Date de décision : 04/02/2010

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



**DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE
2010**

**SERVICE PUBLIC DE
L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

04 février 2010

La compétence contrôle des installations d'assainissement non collectif a été transférée à l'intercommunalité conformément à la modification statutaire demandée par délibération du 7 décembre 2005 et approuvée par Arrêté Préfectoral, n°2006-133, du 23 janvier 2006.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet 2006, la Communauté de Communes de Noblat réalise le contrôle des installations neuves et réhabilitées des neuf communes composant le groupement.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M49.

1 Les orientations budgétaires en 2010

L'année 2010 sera la 4^{ème} en année pleine du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. L'activité de ce service est stable et constante.

1.1 Section d'investissement

L'année 2010 permettra le remboursement de la dernière annuité du véhicule du SPANC. Comme la majorité des équipements nécessaires aux contrôles ont été acquis au cours des années précédentes, il ne devrait pas y avoir de nouvelles dépenses importantes en 2010. Seuls les amortissements et l'acquisition de mobilier sont prévus.

Suite à la réunion de la commission environnement, il est proposé d'acquérir, pour environ 2 000 €, un appareil pour mesurer la hauteur du voile de boue à l'intérieur des fosses de prétraitement.

La seule recette d'investissement sera le FCTVA.

1.2 Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du service devraient être stables en 2010. Les dépenses courantes (fournitures, entretien...), seront similaires à celles observées en 2009. Les frais de personnel, en raison du recrutement d'une personne en CAE passerelle, devraient être inférieurs à ceux de l'année dernière.

Concernant les recettes, le service fonctionne depuis 2007 sur une année complète. Les redevances recouvrées en 2010 seront proches de celles de 2009, soit une recette prévisionnelle de l'ordre de 35 000 €. Le SPANC de la Communauté de Communes de Noblat percevra, comme les années précédentes, une subvention du Conseil Général de la Haute-Vienne (aide au fonctionnement du service, soit 15 € par diagnostic de l'existant réalisé) ainsi qu'une subvention de l'agence de l'eau.